

**Compte-rendu**  
**Séance ordinaire du 04 mars 2026**

**Date de convocation : 26 février 2026**

**Sous la Présidence de : M. le Maire Guy ERNST,**

**Membres présents : MM. Jean-François SCHNEIDER, Fabien METZLER et Lionel PORCHE, Adjoint, Mmes et MM. Véronique KIEFFER, Christian REPIS, Martine QUIRIN et Angélique GUYENOT.**

**Membres excusés : M. Marien DURRENBERG (procuration à Véronique KIEFFER), Mmes Christine METZLER (procuration à Jean-François SCHNEIDER), Sylvie BLATTNER (procuration à Martine QUIRIN), Stéphanie FELDMANN et Émilie BESSON**

*La séance est ouverte à 19 heures 40.*

**Point n° 1 : Désignation du secrétaire de séance**

Madame Véronique KIEFFER est désignée secrétaire de séance.

**Point n° 2 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 février 2026**

M. le Maire donne lecture du PV de la séance du 18 février 2026 dont la copie a été transmise aux membres du Conseil Municipal. Celui-ci n'appelant pas d'observations particulières, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Point 3 : Adoption du Compte Administratif 2025.**

M. le Maire se retirant pour permettre aux Conseillers Municipaux de débattre et de procéder au vote, M. SCHNEIDER, adjoint au maire, présente le Compte Administratif 2025 dont les résultats se chiffrent de la façon suivante (les sommes ci-dessous sont constituées du résultat de l'année qui s'ajoute à celui des années précédentes) :

**Budget PRINCIPAL (résultat 2025 + excédents cumulés antérieurs)**

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section investissement</b>
Recettes : 2 280 707,75 €	Recettes : 35 074,92 €
Dépenses : 564 033,43 €	Dépenses : 440 554,37 €
Soit une plus-value de 1 716 674,32 €	Soit une moins-value de 405 479,45 €

**Budget FORET (résultat 2025 + excédents cumulés antérieurs)**

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section investissement</b>
Recettes : 283 504,10 €	Recettes : 11 062,64 €
Dépenses : 92 479,66 €	Dépenses : 0,00 €
Soit une plus-value de 191 024,44 €	Soit une plus-value de 11 062,64 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés (M. le Maire ne participant pas au vote) le Compte Administratif du budget 202.**

**Point n° 4 : Adoption du Compte de Gestion 2025**

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte de Gestion 2025 établi par M. le Receveur. Celui-ci a été vérifié et correspond à l'identique au compte administratif établi par la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Percepteur-Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve ce Compte de Gestion.**

**Point 5 : Affectation des résultats 2025 sur les budgets principal et forêt.**

VU les résultats de fonctionnement s'établissant comme suit :

PRINCIPAL	1 716 674,32 €
FORET	191 024,44 €

VU les résultats d'investissement s'établissant comme suit :

PRINCIPAL	-405 479,45 €
-----------	---------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Guy ERNST, Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE** d'affecter les résultats 2025 comme suit :

en report à nouveau au compte 002 (excédent –fonctionnement) pour la différence, soit :

PRINCIPAL	1 311 194,87 €* 191 024,44 €
FORET	

\* Il s'agit du montant du résultat de la section de fonctionnement (1 716 674,32 €) moins la moins-value de la section d'investissement (405 479,45), ce dernier montant étant prélevé du budget fonctionnement pour résorber cette moins-value en investissement (compte 1068 ci-dessous)

en report à nouveau au compte 1068 (couverture de l'autofinancement - investissement) soit :

PRINCIPAL	405 479,45 €
-----------	--------------

en report au compte 001 (recettes - excédent - investissement) pour la différence, soit :

FORET	11 062,64 €
-------	-------------

**Point 6 : Vote des taux d'imposition 2025.**

M. le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qu'au vu de la situation économique incertaine en général, et malgré la baisse constante des dotations de l'État qui impacte les recettes communales, de continuer envers et contre tout la politique maintenue depuis plusieurs années par la commune et de ne pas augmenter les taux en reconduisant ceux de l'année dernière.

Pour mémoire, les taux actuels sont les suivants : TH (pour les résidences secondaires) à 17,55 , TFPB à 24,51%, TFPNB à 57,29% et CFE à 17,39%.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour 2026 selon la proposition de M. le Maire et autorise M. le Maire à signer l'état 1259 MI.**

**Point 7 : Vote du Budget Primitif 2026 (Budget Principal et budget Forêt).**

M. le Maire présente le Budget Primitif 2026 au Conseil Municipal et procède au vote :

**Budget Principal :**

**Section de fonctionnement : 1 974 488,00 €**

dépenses : chapitres 002, 011, 012, 014, 023, 042, 65 et 68 : unanimité des membres présents et représentés

recettes : chapitres 002, 013, 042, 70, 73, 74, 75 et 77 : unanimité des membres présents et représentés

**Section d'investissement : 1 992 808,00 €**

dépenses : chapitres 001, 040, 16, 20 et 21 : unanimité des membres présents et représentés

recettes : chapitres 001, 021, 040, 10, 13 et 16 : unanimité des membres présents et représentés

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif principal 2026 à l'unanimité des membres présents.**

**Budget Forêt :**

**Section de fonctionnement : 286 225,00 €**

dépenses : chapitres 002, 011, 023, 042, 65, 66 et 67 : unanimité des membres présents et représentés

recettes : chapitres 002, 70, 75 et 77 : unanimité des membres présents et représentés

**Section d'investissement : 28 563,00 €**

dépenses : chapitres 001 et 21 : unanimité des membres présents et représentés

recettes : chapitres 001, 040 et 77 : unanimité des membres présents et représentés

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif forêt 2025 à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **Point 8 : Affectation de l'argent de la chasse de plaine pour cotisations de la CAAA.**

Vu les dispositions réglementaires, et attendu que le montant des cotisations dont les propriétaires fonciers sont redevables s'élève à 4 663 € pour l'année 2026. M. le Maire propose d'affecter comme les années passées une partie du produit de la chasse, soit la somme de 2 415 € au paiement de la Caisse d'Assurance Accident Agricole.

Par conséquent, reste à la charge des propriétaires fonciers une somme de 2 248€.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de couvrir en partie, à hauteur de 2 415 €, la cotisation foncière afférente à l'exercice 2026 par affectation du produit de la location du droit de chasse.**

#### **Point 9 : Subventions 2026**

Des demandes de subvention ont été réceptionnées en mairie au moment de la convocation du conseil municipal et émanant d'associations du village (Amicale des Sapeurs-Pompiers, Old West, Coopérative scolaire, Tir, conseil de fabrique et chorale Sainte Cécile). L'année dernière, il avait été décidé de verser aux associations ayant déposé une demande de subvention la somme identique de 350 € chacune. Le vote est effectué de la façon suivante (sur demande de M. le Maire, les conseillers membres d'une association ne participent ni au débat ni au vote lorsqu'il est question d'une subvention destinée à leur association respective) :

- 350 € à l'Amicale des Sapeurs – Pompiers l'unanimité des votants présents (MM. METZLER et REPIS ne participant ni au débat ni au vote),
- 350 € pour l'association de Tir Saint-Michel à l'unanimité des votants présents (M. ERNST ne participant ni au débat ni au vote, et la procuration de M. DURRENBERGER n'étant pas comptabilisée),
- 350 € pour la coopérative scolaire à l'unanimité des votants présents,
- 350 € pour l'association Old West Texas Rangers, à l'unanimité des votants présents et représentés,
- 350 € pour le conseil de Fabrique à l'unanimité des votants présents (M. ERNST ne participant ni au débat ni au vote, et la procuration de Mme BLATTNER n'étant pas comptabilisée),
- 350 € pour la Chorale Saint Cécile, à l'unanimité des votants présents et représentés.

#### **Point 10 : Examen d'une proposition de vente de parcelles boisées**

La famille KUHN, propriétaire des parcelles boisées n°235 et 236 section1, propose de vendre à la commune lesdites parcelles au prix de 70€ par ares, soit un montant total de 3 766 € (pour des parcelles de respectivement 4952 m<sup>2</sup> et 428 m<sup>2</sup>).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, remercie la famille KUHN pour sa proposition et renonce à se porter acquéreur des deux terrains précités.**

#### **Point 11 : Souscription d'un compte à terme**

Vu la délibération n° 25/2231 en date du 29 janvier 2025 autorisant M. le maire à souscrire un compte à terme afin d'y placer le montant de 250 000 € euros issus de l'immeuble sis 6, route de la Vallée et considérant que selon les textes réglementaires, les collectivités territoriales peuvent déroger à l'obligation de dépôt de leurs fonds disponibles auprès de l'Etat qui ne verse pas d'intérêts pour placer les fonds provenant notamment de libéralités ou de l'aliénation d'éléments du patrimoine comme des cessions immobilières.

Ainsi, il fallait considérer la possibilité de renouveler la souscription d'un compte à terme auprès du trésor public.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le maire à souscrire un compte à terme et d'y placer la somme de 250 000,00 €**

résultant de la vente de l'immeuble sis 6 route de la Vallée à HEILIGENBERG pour une durée de 12 mois.

### **Point 12 : Informations du maire**

M. le Maire précise qu'il s'agit ce soir de la dernière séance de conseil municipal de ce mandat et souhaite remercier sincèrement tous ses collègues pour leur implication au cours de ses six années. Il précise qu'il en gardera un très bons souvenirs tant pour l'ambiance qui s'y dégageait que pour l'intérêt des discussions qui s'y sont déroulées.

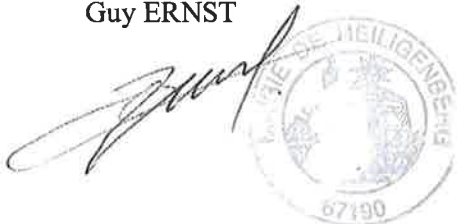
M. le Maire rappelle que les prochaines élections municipales auront donc lieu le dimanche 15 mars prochain. Le planning de la tenue du bureau de vote sera communiqué très prochainement.

Cette élection n'ayant qu'un tour dans notre commune, la séance d'installation du conseil municipal est d'ores et déjà prévue le dimanche 22 mars à 10H

*L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 heures 45.*

Le Maire  
Guy ERNST

La Secrétaire de séance  
Véronique KIEFFER

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Guy Ernst'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DE HEILIGENBERG' around the top edge and '67190' at the bottom. In the center of the seal is a stylized emblem featuring a tree and a building.The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Véronique Kieffer'. The signature is written in a cursive style.